

Image not found or type unknown



## Plan vert plan retraite ,,

Par **jacson**, le **29/07/2016 à 12:10**

**BONJOUR** **marque de politesse** [smile4]rncherche solution pour recupere le capital de mon plan vert souscrit il y a une vingtaine d annee au credit agricole qui refuse de me le remetrern  
**Merci** **marque de politesse** [smile4]

Par **morobar**, le **29/07/2016 à 20:08**

Bonjour à vous aussi,rnQuestion imprécise, pas de réponse possiblernDe rien

Par **jacson**, le **30/07/2016 à 15:35**

bonjour [smile3] cherche une solution pour recupere mon epargne retraite avant d etre en retraite merci de me repondre [smile36]

Par **chaber**, le **30/07/2016 à 16:08**

**Bonjour et merci sont une marque de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre**rnLe plan Vert est conclu dans le cadre d'un PERP dont le rachat en cours de contrat comporte certaines spécificités:rnIl est possible de récupérer son épargne de façon anticipée notamment dans les cas suivants :rnInvaliditérnDécès de l'époux ou du partenaire de pacte civil de solidarité (Pacs)rnExpiration des droits aux

allocations chômage Surendettement Cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire

Par **jacson**, le **30/07/2016 à 16:13**

je ne rentre dans aucun de ses cas que puis je faire pour faire plier ma banque merci d avance

Par **Visiteur**, le **30/07/2016 à 16:24**

Bonjour @vous, Effectivement vous pouvez arrêter de l'alimenter, mais ne pouvez pas l'arrêter hors des cas prévus. Votre banque ne VOUS refuse pas mais n'y est pour rien, c'est la législation, les épargnes contractuelles ont toutes leurs règles, comme le PEL, l'assurance-vie, le PEA etc... Je connais très bien ce produit car j'ai aujourd'hui 378 € de retraite en plus grâce à cela en ayant eu un crédit d'impôt chaque année de versement

Par **chaber**, le **30/07/2016 à 17:08**

[citation] je ne rentre dans aucun de ses cas que puis je faire pour faire plier ma banque merci d'avancer[/citation] impossible hors des cas prévus Les règles relatives aux cas de déblocage anticipé du Perp sont susceptibles d'être modifiées. Mais quand et comment?

Par **jacson**, le **31/07/2016 à 12:53**

donc aucun moyen de pression

Par **chaber**, le **31/07/2016 à 15:34**

[citation] donc aucun moyen de pression[/citation] Aucun la banque ne peut aller contre la loi qui définit les possibilités de rachat d'un PERP

Par **Visiteur**, le **31/07/2016 à 16:09**

Vous faites une fixette sur la "pression", jacson !